



INSPECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

INSPECTION DES SERVICE DU SECOND DEGRÉ GÉNÉRAL

DÉPARTEMENT D'ANGLAIS

N° 0170 /MENFC/IGS/ISSDG/DA

CIRCULAIRE

A L'ATTENTION DES CANDIDATS, DES EXAMINATEURS, DES HARMONISATEURS
ET DES ORGANISATEURS DES EPREUVES D'ANGLAIS DU BEPC ET DES
BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Objet : nombre de textes aux différents examens et nomenclature de l'épreuve écrite.

De l'Epreuve Orale d'Anglais des 1^{er} et 2^e Groupes :

Il est rappelé aux candidats officiels, libres scolarisés et non scolarisés, inscrits aux examens du BEPC et des Baccalauréats général et technologique, que le nombre de textes exigible auxdits examens est fixé à cinq (5) textes étudiés en classe, pour les candidats libres, les textes sont en ligne sur les plateformes des inscriptions aux différents examens, selon les normes taxonomiques et les méthodologies y afférentes.

En outre, les candidats des classes de terminale du secondaire général se préparent également sur quatre (4) documents iconographiques, à savoir, la photo, la couverture de magazine, la publicité et le dessin humoristique, alors que les candidats des classes de terminale de l'enseignement technique et professionnel n'auront que la photo et le dessin humoristique en rapport avec leurs séries, filières et spécialités.

De l'Epreuve Ecrite d'Anglais du 1^{er} Groupe :

Par ailleurs, les candidats officiels, libres scolarisés et non scolarisés concernés par l'épreuve écrite d'anglais des Baccalauréats général, technologique et professionnel composent sans changement sur les trois (3) rubriques suivantes :

1. La compréhension de texte,
2. L'expression personnelle,
3. La compétence linguistique.


Toutefois, dans la partie compétence linguistique, les candidats des classes de terminale du secondaire général composeront sur trois exercices alors que les candidats des classes de terminale de l'enseignement technique et professionnel n'auront que deux exercices. Lesdits exercices doivent répondre aux normes taxonomiques, allant du plus simple au plus complexe.

En foi de quoi, la DGEC et la CGBT sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de prendre en compte et de divulguer où besoin sera, les présentes instructions destinées aux candidats et à tous les intervenants impliqués.

Fait à Libreville, le 18 janvier 2023.

LE DEPARTEMENT D'ANGLAIS DE L'INSPECTION GENERALE DES SERVICES - AUTORITÉ
ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT / APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS AU
SECONDAIRE GENERAL, TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL DU GABON

Le Chef de Département d'Anglais de l'IGS


Inspecteur Raymond Patrice NGAMA EYI